SUPPORT COMMUNICATION

Support Communication pour accroître votre visibilité à l'international

DE MINIMIS

EXPORTATION

Généralités

Réaliser des brochures, des vidéos et/ou des insertions publicitaires dans des revues professionnelles périodiques « papier » publiées et distribuées à l'étranger pour accroître votre visibilité à l'international.

DESCRIPTION

Au sein de cette enveloppe, l'AWEX propose 3 types d'outils de promotion:

- la brochure (triptyques, folders, fardes, fiches, catalogues,…)
- la vidéo
- l'insertion publicitaire dans les revues professionnelles papier périodiques éditées et publiées à l'étranger

L'intervention de l'AWEX s'élève à **10 000 EUR** maximum sur 3 ans par entreprise.

Elle est de **15 000 EUR** maximum sur 3 ans pour les **starters** (PME de moins de 5 ans).

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Toute entreprise wallonne fabricante ou prestataire de services développant un projet à l'international, générant une valeur ajoutée par l'économie wallonne. L'AWEX apprécie le caractère réaliste de cette valeur ajoutée.

Une entreprise est une unité, indépendammment de sa forme juridique, exerçant une activité économique, étant précisé que, conformément au Règlement (UE) N° 1407/2013 , toutes les entités contrôlées par la même entité sont considérées comme constituant une entreprise unique.

MODALITES DE L'INTERVENTION

L'AWEX couvre 50% des coûts HTVA de réalisation de supports de promotion de qualité professionnelle.

CONDITION DE L'INTERVENTION

Les entreprises doivent introduire leur demande par formulaire électronique auprès de l'AWEX avant la réalisation du support de promotion.

VERSEMENT DE L'INTERVENTION

Pour les demandes d'incitants introduites à partir du 1er janvier 2016 et ayant fait l'objet d'un accord ministériel, la procédure de paiement est simplifiée, en application du principe de confiance.

- Règlement des paiements
- Déclaration de créance support Communication

Pour les dossiers introduits avant le 1er janvier 2016, les conditions de liquidation figurant dans l'arrêté de subvention restent d'application.

- Déclaration de créance pour les dossiers « Cartes de Visite d'Entreprises (CVE) » introduits avant le 1er janvier 2016

Téléchargez l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises.

Contacts

ORGANISME COMPETENT

AWEX

Dominique Duquet
Support communication

T 32-2-421.87.02

d.duquet@awex.be

Nadine De Mattia
Support communication – Support foires

T 32-2-421.85.97

n.demattia@awex.be

Lien AWEX

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS